

ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL

195 Chemin de la Madone

42 450 SURY LE COMTAL

04 77 30 82 22 ce.0421888z@ac-lyon.fr

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE N° 2

DATE DU CONSEIL D'ECOLE : 23 juin 2020

CIRCONSCRIPTION ANDREZIEUX SUD

Présents :

- Les enseignants : Mme Fayolle, M. Camps
- Les représentants des D.D.E.N. : M.M. Drillon, Juban.
- Les représentants de la Mairie : Mme Bonnet (ajointe aux écoles), M. Martin (Maire).
- Le parent d'élève F.C.P.E. : Mme Long.
- Le parent d'élève indépendant: Mme Peyrache

Excusée : Mme Robert (Inspectrice de l'Education Nationale)

1 - Accueil des élèves depuis le 16 mars, début du confinement :

- **Dès le jeudi 19 mars**, les enfants des soignants ont été accueillis à l'école élémentaire de Saint Romain Le Puy. Un seul élève de Sury Le Comtal était présent. De nombreux enseignants de notre école ont participé à cet accueil. Tous les enseignants ont à partir du 16 mars assuré un enseignement à distance pour les élèves de leur classe.
- **A partir du mardi 12 mai**, avec la mise en place de l'accueil de certains enfants dans les écoles, un nouveau mode de fonctionnement a débuté. La décision a été prise par Monsieur le Maire, en concertation avec les directeurs et les représentants des parents d'élèves et en tenant compte des « possibles » d'accueillir à l'école tous les enfants dont les deux parents devaient se rendre sur leur lieu de travail à partir du 12 mai et qui étaient volontaires pour remettre leurs enfants à l'école. Une quarantaine d'élèves a fréquenté l'école pendant trois semaines, majoritairement des CP et des CM2. Les enfants accueillis n'étaient pas forcément dans leur salle de classe et étaient regroupés avec des élèves d'autres classes. Seules cinq salles de classe ont été ouvertes. Les enseignants ont réparti leur temps d'enseignement entre l'école et le suivi des élèves à distance. Dans un souci d'équité, l'équipe enseignante a fait le choix d'uniformiser les activités à « distance à la maison » avec celles qui se sont faites à l'école. Tous les enfants avaient les mêmes outils pour approfondir des notions abordées au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre.
- Une nouvelle phase a débuté **à partir du 2 juin**. Douze classes ont été ouvertes. La priorité a d'abord été donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation, aux élèves en situation de handicap, aux élèves décrocheurs ou en risque de décrochage et aux élèves dont les parents travaillaient à deux. Ensuite pour la plupart des classes, nous avons accueilli tous les élèves qui souhaitaient revenir à l'école. Entre 120 et 130 élèves ont alors fréquenté l'école. Les élèves étaient en groupes de 15 au maximum. L'organisation de l'accueil des élèves a été modifiée au niveau des lieux d'entrées et de sorties dans l'école (portail chemin de la Madone ou portail périscolaire) et des horaires d'entrées (8h 20 ou 8h 30 et 13h 20 ou 13h 30). Le nettoyage selon les procédures prévues par le protocole sanitaire a été réalisé chaque jour par la commune. Nous avons veillé au respect de cinq impératifs sanitaires sur tous les temps de l'élève (classe, interclasse, récréation, restauration scolaire ...)
- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du mélange des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Il a été demandé aux élèves de se laver les mains le plus souvent possible et de respecter les gestes barrières.

Le port du masque était obligatoire pour les enseignants.

Les parents n'étaient pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

La restauration scolaire a été possible mais les élèves devaient apporter un repas froid.

- La dernière phase a débuté **le 22 juin**. L'école est redevenue obligatoire et les élèves sont accueillis selon les règles de présence normale. Un nouveau protocole sanitaire qui reprend les différents impératifs du précédent est mis en place. Il est cependant allégé dans certains domaines. Quelques nouveautés : *La règle de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs. Dans les écoles élémentaires et les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.* Lundi 22 juin, 242 élèves étaient présents. (84 % des élèves). Quelques élèves vont s'ajouter les jours suivants. Le restaurant scolaire est à nouveau ouvert et des repas froids sont fournis par le traiteur.

2 - Rentrée septembre 2020

La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre pour les élèves.

61 élèves de CM2 partent au collège et 44 arrivent de Grande Section. Nous avons enregistré l'arrivée de 16 nouveaux élèves. Nous devrions donc avoir les effectifs suivants :

51 CP, 59 CE1, 55 CE2, 63 CM1, 55 CM2. Les effectifs restent stables. Les classes devraient sans doute être les mêmes que cette année.

Au niveau des enseignants, Mme Spatazza part en retraite. Un nouvel enseignant, un Professeur d'Ecole Stagiaire sera nommé au mois de juillet sur son poste. Comme il sera en formation, la moitié du temps, il sera complété par un autre enseignant qui sera bientôt nommé.

Nous ne savons pas encore si M. Martinez qui effectuait la décharge du Directeur sera maintenu sur son poste.

3 - Elections des représentants des parents d'élèves:

Le décret publié au Journal officiel du 19 août 2019 donne la possibilité au Directeur d'école de décider après consultation du conseil d'école que les élections des représentants des parents d'élèves puissent avoir lieu uniquement par correspondance.

Le conseil d'école émet un avis favorable à ce que cette élection se fasse uniquement par correspondance.

4 - Questions diverses :

- Demandes des enseignants auprès de la Municipalité :

Il y a toujours des problèmes au niveau du grillage de la cour du haut qui est détérioré. Ceci a déjà été signalé à plusieurs reprises.

Nous demandons à nouveau que le pré situé derrière le groupe scolaire et faisant partie de celui-ci soit clôturé car il y a très souvent des chiens et certaines personnes y ont installé du mobilier.

Les enseignants demandent à ce que le local de stockage extérieur soit nettoyé cet été.

Il va falloir prévoir un budget pour le remplacement des lampes des vidéoprojecteurs, certaines commencent à avoir des problèmes.

Puisque l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle plurivalente semble compliquée, il faudrait étudier la possibilité d'en installer un dans la salle des maîtres. Il faut préalablement vérifier si l'écran rentre sur le mur.

Un nouveau photocopieur a été installé dans l'école. Les enseignants souhaiteraient tout comme l'école maternelle et le périscolaire disposer d'un photocopieur couleur.

Nous souhaiterions commander à la rentrée du mobilier (chaises, coussins-banquettes...). Un budget de 2 500 € est prévu à cet effet.

Quelques travaux sont à prévoir cet été : de la feutrine se décolle du toit du préau cour cycle 2 ; il y a une fuite au niveau du toit du préau cycle 3 ; un morceau de carrelage sur une plinthe est décollé vers la porte coupe-feu du premier étage.

- Remarques des parents d'élèves élus :

Les parents tiennent à remercier les enseignants et la municipalité pour tout ce qui a été mis en œuvre au niveau de l'école et de la commune pendant ces derniers mois.

- **Information de la Mairie :** Des cartes cadeaux d'un montant de 15 € seront offertes à tous les élèves de CM2 qui partent l'an prochain au collège. Elles seront remises aux enfants le vendredi 26 juin à 9h.

La séance est levée à 19h 30

Le Directeur : Eric Camps